

COMMUNE DE DELOUZE ROSIERES

Compte-rendu de conseil municipal Séance du 04 juillet 2019 à 20 heures

Présents :

François-Xavier CARRÉ, Daniel HERBOURG, Vincent DIDIER, Dominique JASNIEWICZ, Philippe LEIDINGER, Jaël PIOT, Antoine SCHWARTZ, Jean-Luc BARALDI, Manoël JUNKER, Vincent DIDIER.

Excusée : Charlette FOISSY

Secrétaire de séance : Daniel Herbourg

Ordre du jour

- Attribution du lot 1 "Maitre d'œuvre" pour projet de réhabilitation de Rosières
- Acquisition d'une maison en état de péril imminent à ROSIERES
- Avis sur travaux de couverture d'une maison en état de péril imminent et sollicitation de financeurs
- Tarif de concession aux columbariums
- Vente de photocopieur
- Ralentissement à Rosières
- Questions diverses

Affaires qui seront soumises à délibération:

Attribution du lot 1 "Maitre d'œuvre" pour le projet de réhabilitation de Rosières

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 25 mars dernier portant sur l'attribution des 4 lots de l'appel d'offres du projet de "réhabilitation de l'ancienne mairie de Rosières en 3 logements et mairie annexe".

Selon le règlement de consultation, une négociation est prévue pour le lot n°1 "Maitrise d'œuvre" avec le candidat classé en première position. Celle-ci a été fixée au jeudi 04 juillet 2019 à 11 heures.

Après rencontre et échanges entre les différents acteurs (équipe municipale, assistant à maître d'ouvrage et Archilor, candidat retenu pour le lot n°1), il est entendu que le taux global de rémunération du maître d'œuvre passe de 11,65% à 10,2%. Afin d'entériner l'entente tripartite, le candidat est invité à adresser l'acte d'engagement modifié sous huitaine. La notification interviendra selon les règles du Code des Marchés Publics.

Le maire invite l'assemblée à se prononcer :

Après en avoir délibéré à **9 voix "Pour", 0 voix "Contre et 0 abstention et sous réserve de la réception de l'acte d'engagement sous huitaine**, le conseil municipal accepte le taux global de rémunération de 10,2% en lieu et place de 11,65% complété sur l'acte d'engagement du 8 mars 2019.

Acquisition d'une maison en état de péril imminent à ROSIERES

Le maire rappelle avoir été chargé, lors de la séance de conseil municipal du 14 juin dernier, de la négociation auprès de l'Association Tutélaire de la Meuse, pour l'acquisition pour 1€ symbolique, d'une maison en état de péril imminent à ROSIERES, appartenant à Monsieur WILHELM Hermann, placé sous tutelle et représenté par l'Association Tutélaire de Meuse. Le toit et les murs mitoyens seraient ensuite remis en état par la Commune de DELOUZE-ROSIERES.

Après demande auprès de la représentante de l'ATM, cette dernière a transmis un accord de principe sous réserve de l'aval du magistrat. Concernant les modalités pour cette transaction, la charge des frais notariaux et de diagnostics obligatoires pour la vente a été discutée entre les 2 parties.

Les diagnostics étant été réalisés et réglés par le tuteur de Monsieur WILHELM Hermann et compte-tenu du jugement de liquidation judiciaire prononcé le 30 janvier 2018 par le tribunal d'instance de

Bar-le-Duc, le Maire propose au conseil municipal de prendre à sa charge les frais de notaire estimés à 200€ et invite l'assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré à 9 voix "Pour", 0 voix "Contre", et 0 abstention, et sous réserve de l'aval du magistrat, l'assemblée délibérante :

- décide de l'acquisition de la maison appartenant à Monsieur WILHELM Hermann, faisant l'objet d'un péril imminent pour l'euro symbolique, frais de notaire à la charge de la Commune
- sur proposition d'ATM, mandate Maître ANSELM Frédéric, notaire à Gondrecourt-le-Château, pour l'établissement de l'acte notarié et autorise le Maire à le signer.
- autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches pour la bonne exécution de cette décision.

Un conseiller demande quelle sera la destination du local. M le maire répond qu'on envisage cette procédure pour éviter la démolition qui coûterait aussi cher.

Avis sur travaux de couverture d'une maison en état de péril imminent et sollicitation de financeurs

Le maire rappelle la décision de conseil municipal du 14 juin dernier, relative au report sur la destinée de la maison en état de péril imminent de Rosières (cadastrée 441 B 132) pour laquelle la commune se porte acquéreur pour l'euro symbolique.

Deux options sont possibles :

- démolition complète et remise en état des murs des maisons mitoyennes
- remplacement de la couverture et consolidation des murs mitoyens

François-Xavier Carré informe que, compte-tenu du jugement de liquidation judiciaire prononcé le 30 janvier 2018 par le Tribunal d'instance de Bar-le-Duc à l'encontre de Monsieur WILHELM Hermann, propriétaire du bien, les travaux pourront être réalisés à la condition sine qua non de l'aval du magistrat.

Le Maire présente les devis pour les deux options.

Nous attendons les devis des entreprises retenues pour reconstruire le toit et nous allons solliciter d'autres devis.

Tarif de concession aux columbariums de DELOUZE et ROSIERES

Comme demandé lors de la séance de conseil municipal du 14 juin dernier par l'assemblée délibérante, le Maire s'est renseigné des prix de concessions de columbariums appliqués dans les communes voisines et les porte à sa connaissance.

Durée	Gondrecourt	Houdelaincourt	Tréveray	Abainville	Dainville-Bertheléville
10		250			
15	381.12				
20				200	
30	609.80	750	720		80
50	1219		1200	300	

Les durées suivantes sont possibles entre 5 et 15 ans, 30 ou 50 ans.

POUR INFORMATION Coût case:

Prix columbariums ROSIERES : 2250€ les 3 cases

DELOUZE: 3000€ les 4 cases soit 5250€ les 7 cases ou 750€ la case (hors subvention)

Subvention Fonds de concours: -2187€

Coût 7 cases 3063€ ou 437€ la case

La discussion s'engage sur les tarifs des communes environnantes. Sur les durées le conseil retient 15, 30 et 50 ans. Le conseil décide de mettre le tarif à 10€ l'année.

Tarifs :

Compte-tenu (du coût de la case des columbariums de DELOUZE et ROSIERES et) des tarifs voisins, le Maire propose de fixer le(s) prix à :

- 15 ans : 150€
- 30 ans : 300€
- 50 ans : 500€

Après en avoir délibéré à 8 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 1 abstention, le conseil municipal décide de fixer les tarifs ci- dessus.

Vente de photocopieur

Suite à la décision du conseil municipal en date du 14 juin dernier pour l'acquisition d'un nouveau photocopieur, Monsieur le Maire informe avoir reçu une proposition d'achat à 300€ de la SARL HUBER STEPHANE pour l'ancien matériel informatique.

Après demande d'estimation de sa valeur résiduelle auprès de 2 prestataires et compte tenu du coût de démantèlement, celle-ci est 300€.

Le Maire propose à l'assemblée de vendre ce bien pour 300€ au demandeur et invite l'assemblée à se prononcer :

Après en avoir délibéré à 9 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 0 abstention, le conseil municipal décide de vendre le photocopieur acquis en 2013 à SARL HUBER STEPHANE, dont le siège social est situé 18 grande rue à Amanty, au prix de 300€.

Ralentissement à Rosières

Le maire rappelle le projet de ralentissement à Rosières reporté à plusieurs reprises lors de séances de conseil municipal. Le Maire propose un projet, avec un plan à l'appui, avec 3 stops successifs sur la départementale. Un conseiller fait remarquer qu'il est impossible de mettre des stops partout.... Un débat s'instaure.

- Un conseiller propose de limiter à 30 km/h tout le village de Rosières.
- Un autre dit que c'est aux gendarmes de régler la vitesse.
- Un autre explique que la vitesse est excessive et qu'il faut la limiter
- Un autre propose un feu qui passe au vert si la vitesse est peu importante.
- D'autres proposent de mettre 2 stops, l'un à l'entrée côté village et l'autre sur la route de Mauvages.
- Un autre propose des ralentisseurs sur toute la largeur de la route.

Monsieur le Maire propose de passer au vote sur sa première proposition et de contacter la DDE sur ces propositions !!

Après en avoir délibéré à 5 voix "Pour", 4 voix "Contre" et 0 abstention, le conseil municipal décide de mettre 4 stops à Rosières !!

Compte-tenu des résultats du vote, il estime ne pas à avoir à voter sur les autres propositions.

Questions diverses :

- Un conseiller demande quand les travaux en face de la mairie de Rosières seront entrepris ? L'entrepreneur a promis de commencer les travaux avant le 14 juillet.

La séance est close à 22h10.